

Actu locale | Pays des Couleurs

CREYS-MÉPIEU

## Le conseil valide le nouveau nom de la liaison Faverges/ViaRhôna

Suzanne Berger

---



*Un conseil municipal enthousiaste. Photo Séverine Poëte*

**Les élus étaient réunis ce jeudi 12 septembre pour le conseil municipal qui s'est tenu en mairie en fin d'après-midi. Au menu plusieurs sujets.**

### • Conventions

Avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la mairie de Creys-Mépieu a signé une nouvelle convention pour les logements sociaux, avec une redéfinition des priorités

d'attribution. Le conseil en a également profité pour valider une proposition de mutualisation des services de la communauté de communes, mais sans pour l'heure souscrire à ceux-ci.

Le conseil a validé une convention avec la société Recharge, portant sur une installation de recharges électriques pour les véhicules des locataires du gîte Morget. Le tarif du kilowattheure (kWh) sera déterminé par la commune et peut-être modifié à tout instant sur la base du coût du kWh majoré de 15 %.

### • **Voie Charles-Rostaing**

Il a été proposé au conseil municipal de délibérer afin d'attribuer à la nouvelle liaison Faverges/ViaRhôna le nom de voie Charles-Rostaing, maire de Mépieu de 1965 à 1989. L'inauguration aura lieu le vendredi 27 septembre à 19 heures.

### • **Questions diverses : moustique tigre, ordures ménagères et ambroisie**

Pour le concours d'aménagement des espaces publics de Creys et de Faverges, il est nécessaire de désigner un jury. Celui-ci sera constitué de cinq personnes dont trois élus communaux à savoir Olivier Bonnard, maire, David Arnaud et Gilles Gautier, conseillers municipaux, ainsi que de deux professionnels extérieurs.

En raison de la nécessité de nommer en mairie un secrétaire général pour la collectivité, un poste d'attaché-secrétaire à temps complet est proposé à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

Le montant 2024 de contribution à la lutte pour la démoustication est de 5 400 € pour la commune, avec une l'option du périmètre élargi et la sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre.

Pour la collecte des ordures ménagères des bâtiments communaux, il a été constaté une baisse des volumes pour le restaurant scolaire mais une hausse pour les salles des fêtes. La facture du Syclum est de 2 660 €.

Enfin, une forte invasion d'ambrosie a été signalée sur la commune, notamment sur la RD16 en direction de Mépieu.

Pour conclure, le conseil municipal souhaite renouveler les chèques cadeaux de 15 € à utiliser auprès des associations.

Prochain conseil municipal : le jeudi 24 octobre à 18 h 30.